

puis, démembré à plusieurs reprises, il devint au siècle dernier, par une transaction qui nous est inconnue, la propriété de M. d'Argis, chevalier de Saint-Louis.

L'abbaye n'avait pourtant pas été dépouillée de ses droits seigneuriaux. Outre ses nominations à un très-grand nombre de cures et de prieurés, elle possédait encore quelques prébendes ; l'abbé s'intitulait toujours seigneur du clocher et du territoire ; sa justice s'exerçait à Saint-Rambert par les mêmes officiers que celle du roi, de la Chartreuse de Portes, du marquisat, etc. Ces officiers étaient un juge mage civil et criminel, grand personnage dont la juridiction était fort étendue, un lieutenant du juge-mage, un juge-mage d'appel, un procureur fiscal avec son greffier, auxquels nous devons joindre un receveur des consignations, un capitaine châtelain, un curial, plusieurs avocats, procureurs, notaires etc. Depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la justice de Saint-Rambert ressortissait du parlement de Bourgogne; avant cette époque, elle avait un sceau particulier où se voyaient les armes célèbres et compliquées de la maison de Savoie, avec la légende : *séel de la justice de Saint-Rambert*. Elle dut en changer depuis la réunion du Bugey à la France.

Saint-Rambert prenait le titre de la *seconde ville du Bugey*, et en conséquence figurait immédiatement après Belley et avant Nantua, dans les occasions où toutes les municipalités du pays étaient réunies ; par exemple, dans les assemblées provinciales. Elle jouissait encore de cette prérogative en 1789.

Le corps des officiers de la municipalité, du fisc ou de l'intendance, se composait d'un lieutenant général de police et maire perpétuel, ordinairement le même que le juge-mage (le dernier fut M. Gramet de Montpie), de huit échevins dont un syndic, d'un procureur du roi avec son secrétaire, d'un receveur des deniers patrimoniaux, d'un receveur des octrois, d'un subdélégué, d'un ingénieur, d'un commis à la marque des toiles, etc. Le sceau de la commune portait des armes spéciales : d'or à un geai ou passereau de sable, au chef de Savoie. Depuis 1601, le chef de Savoie fut remplacé par un chef de France. La légende était : *séel de la ville et commune de Saint-Rambert*.